

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
ALIMENTAION EAU POTABLE  
VILLIERS VINEUX

Rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service public de l'eau potable

2019

## Caractérisation technique du service

Le service est géré au niveau : intercommunal

Caractéristique : Syndicat : groupement de communes

## Compétences

Production : non

Traitement : partiel

Stockage : oui

Distribution : oui

## Territoire desservi

Carisey, Villiers Vineux, Percey, Butteaux (Hameau La Chaussée), Soumaintrain

Vente : Les Croutes (Aube)

## Administratif

Existence d'un schéma de distribution : oui voir plans (chaque commune possède un jeu de plans)

Existence d'un schéma directeur : Non

## Service

Exploité : par le syndicat

Prestataire extérieur : Néant

Intervention de prestataires extérieurs pour les fuites et les travaux techniques sur les châteaux d'eau, station de suppression à Percey : SARL GCTP , CIVB.....

## Estimation de la population desservie (référence année 2019)

Carisey	355
Villiers Vineux	291
Percey	243
Butteaux- La Chaussée	253
Soumaintrain	211
TOTAL	1353 Habitants

( ATTENTION il y a beaucoup de vaches sur les cinq communes environ : 4 000 bêtes

Sachant d'une bête consomme entre 40 l et 100 l par jour)

Pour mémoire :

Les Croûtes (Aube) : 100 habitants

#### Nombres d'abonnés

Carisey	168
Villiers Vineux	157
Percey	152
Butteaux – La Chaussée	143
Soumaintrain	129
Soit un total des abonnés	749

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) : abonnés /km  
soit  $749 / 46.500\text{kms} = 16.10$

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de  
(Habitants / abonnés) soit  $1353 / 749 = 1.80$

Linéaire de réseaux de desserte : 46 kms 500

Le nombre de m3 achetés à Flogny la Chapelle pour l'année 2019 : 170 756 m3 (panne du compteur dont estimation sur les trois dernières années)

Soit un achat de 467M3 /Jour

Le nombre de M3 vendus aux abonnés de juin 2018 à mai 2019 (= à la déclaration de la redevance pollution en 2019)

Carisey	17 650
Villiers Vineux	25 032
Percey	13 275
Butteaux / La Chaussée	21 708
Soumaintrain	27 311
TOTAL	104 976

Volume consommation sans comptage pour le besoin du service (bornes incendie, nettoyage des châteaux, divers ....) estimés à 400 m3

#### AUTRES VOLUMES VENDUS

Les croûtes (année civile 2019) : 17 902 m3

M3 TOTAL VENDUS

SOIT un total de 123 278 M3

### **Tarification de l'eau**

Les tarifs applicables de juin 2018 à mai 2019

Abonnement : 50.00 €

M3 utilisé : 1.23 €

Plus les taxes

Soit pour une facture de 120 M3 (facture référence) = 197.60 € sans les taxes

Les volumes consommés sont relevés annuellement courant mai.

La facturation est effectuée annuellement courant juin.

Vente du M3 pour Les Croûtes : 0.53 € + taxes

### **Indicateurs de performance**

Qualité de l'eau : fiche jointe en annexe

### **Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C

Voir fiche jointe en annexe

### **Indicateurs de performance du réseau**

Rendement et perte du réseau

Volume vendu / volume mis en distribution soit

$123\,278\text{ M3 (avec les croutes)} / 170\,756\text{ M3} = 72\% \text{ de rendement}$  soit une perte de 28 %

Nombre de m3 consommés par les abonnés par jour

$123\,278 / 365\text{ jours} = 338\text{ m3/jours}$

$338\text{m3} / 749\text{ nombres d'abonnés} = 0.45\text{ M3/ abonnés}$

### **Indice linéaire**

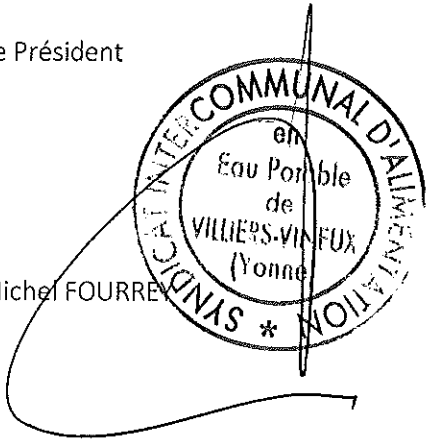
Indice linéaire par jour = volume moyen journalier consommé par les usagers et autres / kms de service

338M3 / 46kms 500 = 7.34 M3/j/kms

Le 07.12.2020

Le Président

Michel FOURRE



	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	12
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	50%	7
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux,	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>94</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution



Délégation départementale de l'Yonne  
Service santé environnement  
Tel : 0320 208 520

**L'origine de l'eau**



Votre commune est alimentée en eau potable par le PUIS DES CARAIS, protégé par déclaration d'utilité publique.

**LE CONTRÔLE SANITAIRE**

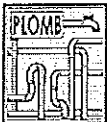


Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet. Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

**INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION**



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente que le réseau d'eau chaude. Faites le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Pour plus de renseignements

Voir coordonnées sur la facture

**QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?**

Réseau de : VILLIERS-VINEUX  
Exploité par : VILLIERS VINEUX SIAEP

**RÉSULTATS D'ANALYSES  
2019**

**BACTÉRIOLOGIE**

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

très bonne qualité

**DURETÉ (en °F)**

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à 25 degrés français.  
Il s'agit d'une eau dure

**PESTICIDES**

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Toutes les molécules mesurées sont conformes

**NITRATES**

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l

La teneur moyenne s'élève à 13 mg/l (max : 15 mg/l)

**pH**

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,5

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

**CONCLUSIONS**

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

